

# 7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU GARD - ALES AGGLOMERATION REGLEMENT SPORTIF V H C 29 et 29 juin 2019

## PROGRAMME - HORAIRES

- **Lundi 29 avril 2019** : Parution du règlement
- **Lundi 29 avril 2019 minuit** : Ouverture des engagements
- **Lundi 17 juin 2019** : Clôture des engagements
- **Samedi 22 juin 2019** : 9h00 Parution du Road-Book sur le site <https://www.asa-ales.fr>
- **Samedi 22, Dimanche 23, Jeudi 27 et Vendredi 28 juin** : Distribution du Road Book  
BAR LE 106 - Rue Louis Gourdouze - L'impostaire 30110 Les Salles du Gardon

Dates et heures des 3 passages de reconnaissances :

- samedi 22 juin 2019, 9h -18h
- dimanche 23 juin 2019, 9h-18h
- jeudi 27 juin 2019, 8h-18h
- vendredi 28 juin 2019, 8h-12h
  
- **Vendredi 28 juin 2019 de 9h à 16h : Séance d'essais (shakedown) Piste d'essais Rallye Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Vendredi 28 juin 2019 de 13h30 à 16h45 : Vérifications des documents : Salle de Briefing Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Vendredi 28 juin 2019 de 13h45 à 17h00 : Vérifications Techniques Paddock du Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Vendredi 28 juin 2019 à partir de 13h45 : Mise en place du parc de départ Piste vitesse Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Vendredi 28 juin 2019 à 16h30 : 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.
- **Vendredi 28 juin 2019 à 17h30 : Publication des équipages admis au départ et ordre de départ,** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.
- **Vendredi 28 juin 2019 à 16h30 : Briefing des ouvreurs et véhicules d'encadrements - Pc Course,** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.
- **Vendredi 28 juin 2019 17h46 : Départ de la 1<sup>ère</sup> étape. Piste vitesse Pôle Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Vendredi 28 juin 2019 à 20h15 : Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape. Piste vitesse Pôle Mécanique Alès – Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Vendredi 28 juin 2019 à 22h45 : Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape et ordre et heures des départs de la 2<sup>ème</sup> étape.**
- **Samedi 29 juin 2019 à 8h15 : Départ de la 2<sup>ème</sup> étape. Piste vitesse Pôle Mécanique Alès – Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.**
- **Samedi 29 juin 2019 à 18h31 : Arrivée du rallye** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.
- **Samedi 29 juin 2019 à 17h30 : 2<sup>ème</sup> réunion des Commissaires Sportifs.** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.
- **Samedi 29 juin 2019 à 20h00 : Publication des résultats partiels.** Tour de contrôle du Pôle Mécanique Alès –Cévennes.

- **Samedi 29 juin 2019 à 20h00 : Vérification finale.** Chez CMR TEAM Pôle Mécanique Alès – Cévennes.
- **Samedi 29 juin 2019 à 20h30 : Publication des résultats du rallye**  
Tour de contrôle du Pôle Mécanique Ales Cévennes.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES** sise  
Pôle Mécanique d'Alès, Traverse L.Tosi, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES  
04 66 55 65 66 – 06 86 67 69 04  
organise les 28 et 29 juin 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique le  
7<sup>ème</sup> Rallye National du Gard VHC – Alès Agglomération.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **335**  
en date du **30 Avril 2019**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

### ATTENTION

**Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes aux règlements FFSA et en particulier aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC.**

#### Comité d'Organisation

##### **Bureau ASA Alès**

<b>Président</b>	M. Frédéric ROSSEL	Licence n° 3954
<b>Président délégué</b>	M. Samuel TEISSIER	Licence n° 2010
<b>Vice-Président</b>	M. Franck SAUMADE	Licence n° 172406
<b>Vice-Président</b>	M. Yannick TRIBES	Licence n° 187790
<b>Secrétaire</b>	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n° 9549
<b>Secrétaire Adjointe</b>	Mme Audrey JULIAN	Licence n° 170779
<b>Trésorier</b>	M. Nicolas BARONI	Licence n° 205725

Ainsi que les membres du Comité Directeur : Mme Corinne MASSY, M. Michel AIGUILLON ORTIZ, M. Nicolas BALDIT, M. Vincent BELTOISE, M. David BOULANGER, M. René BRUNET, M. Fabien DARDALHON, M. Jacky DWORACZEK, M. Damien GRAND, M. Jacques MARONCLE, M. Michel MOLINE, M. Vincent RAVEL, M. Michel VEZON, ainsi que Mmes Fabienne ARNOUX, Léa CLEMENT, Estelle LACALLE, Laurence GRAND, Edwige APARICIO et toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès.

#### Organisateur technique

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES** sise – Pôle Mécanique d'Alès  
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES – 04 66 56 55 56 66 – 06 86 67 69 04

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des commissaires Sportifs	M. Claude MARY	Licence n° 1622
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. Jacques GUINAMARD	Licence n° 14569
Membres du Collège des commissaires Sportifs	M. Hervé BESSON	Licence n° 84524
Secrétaire du Collège des commissaires Sportifs	Mme Hélène GUINAMARD	Licence n° 15891
Directeur de Course VHC	M. Patrick BOUTEILLER	Licence n° 128253
Directeur de Course Adjoint	M. Nicolas BALDIT	Licence n° 192123
Adjoint à la direction de course (Pc)	Mme Anne Laure JORDAN	Licence n° 8747
Adjoint à la direction de course (Pc)	Mme Elisabeth LABATUT	Licence n° 40773
Secrétaire à la Direction de Course (Pc)	Mme Martine VINCENT	Licence n° 44420

Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	Mme Carmen BELCHI	Licence n° 8747
Directeur de course adjoint (inter) délégué aux épreuves spéciales	M. Paul RUBINO	Licence n° 118002
Directeur de course adjoint délégué aux épreuves spéciales	Mme. Evelyne ROL-ALLE	Licence n° 31600
Véhicule tricolore	M. Jean Luc DEVRIESE	Licence n° 37766
Véhicule Autorité	M. Frédéric ROSSEL M. Aurélien JORDAN	Licence n° 3953
Véhicule Balai	M. Régis VINCENT	Licence n° 47545
Commissaire Technique Responsable	M. Bernard PENILLA	Licence n° 17999
Commissaire Technique	M. Christian MANGEMATIN	Licence n° 6507
	.	
Responsable Chargé des relations avec les concurrents	M. Ivan PRISTCHEPA	Licence n° 5705
Chargé des relations avec les concurrents	M. Gérard DURAND	Licence n° 13816
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Magali VIDAL	Licence n° 179595
Chargé des relations avec les concurrents	Mme Emilie GISPER	Licence n° 31683
Juge de Fait	M. Michel CAMMAN	Licence n° 1465
Juge de Fait	M. Alain DESSENS	Licence n° 205325
Médecin responsable	Dr Michel ROMIEU	Licence n° 9031
Chargé de mise en place des moyens	M. David BOULANGER	Licence n° 31167
Chargé des relations avec la Presse	M. MARIN	Licence n° 110338
Responsable de l'accueil des Officiels	Mme Audrey JULIAN	Licence n° 170779
Responsable vérifications administratives	Mme Antonia DURAND	Licence n° 210470
Responsables Parc assistance	M. Thierry LEFOLL M. David BOULANGER M. Michel AIGUILLON	Licence n° 205725
Speaker	M. Frédéric LOMBARD	Licence n° 56718

### 1.2P. ELIGIBILITE

Ce Rallye compte pour la Coupe de France 2019 des Rallyes VHC **Coefficient 2**, Le Championnat Ligue Occitanie Méditerranée et le Challenge ASA d'Alès-Claude Soumadiou.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, pour accusé de réception d'engagement une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 28 juin 2019 de 13h30 à 16h45

- Salle de Briefing – Pôle-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 28 juin 2019 de 13h45 à 17h00

- Paddock du Pôle-Mécanique Alès –Cévennes, Vallon Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues

Les vérifications finales seront effectuées chez CMR TEAM : Pôle Mécanique Ales Cévennes,

le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au  
**7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU GARD VHC – ALES AGGLOMERATION**

doit adresser au secrétariat du rallye :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES sise -  
Pôle Mécanique d'Alès, Traverse L.Tosi, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 17 juin 2019 Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 390 € avec le système de géolocalisation, une caution de 300 € vous sera demandé lors de la récupération du système à l'ordre de VDS.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 780 € (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'ASA d'Alès

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1.P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2019.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au Pôle-Mécanique Alès –Cévennes 30520 St Martin de Valgalgues dans les zones définies dans le road book et en suivant les directives du responsable du parc.

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard-Alès Agglomération représente un parcours de 320 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104,5 km.

Les épreuves spéciales sont :

Es 1 : Branoux les Taillades - Le Pendedis : 14 km

Es 2-4-6 : Cendras - Le Pendedis : 20 km

Es 3-5-7 : Ste Cécile d'Andorge – La Tavernole : 9,5 km

Es 8 : Pôle Mécaniques Alès : 2 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le :

- samedi 22 juin 2019, 9h-18h
- dimanche 23 juin 2019, 9h-18h
- jeudi 27 juin 2019, 8h-18h
- vendredi 28 juin 2019, 8h-12h
- ES Pôle mécanique le vendredi 28 et samedi 29 juin 2019 au départ du rallye dans l'itinéraire de liaison.

## **6.2.7P. PÉNALITÉS**

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisées ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série.

Lorsque c'est le cas :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

## **6.4P. CIRCULATION**

**6.4.1P** Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1<sup>ère</sup> infraction : une pénalité en espèce de 160 €
- 2<sup>ème</sup> infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3<sup>ème</sup> infraction : exclusion

# **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

## **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble jaune
- Chef de poste : Chasuble orange identifiée « chef de poste »
- Directeur de Course : Chasuble rouge identifiée « directeur de course »

**7.3.17.** Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\*NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour l'épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course.

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

**7.3.17.2 P** - Avec la demande écrite d'intention de participer au "Rallye 2", le concurrent doit déposer une caution de 150 €.

- Cette caution sera intégralement remboursée dans le cas d'un départ effectif dans le "Rallye 2" ou dans le cas de la déclaration de renoncement avant l'heure d'affichage des ordres et heures de départs de l'étape suivante.
- Cette caution sera remboursée, moins une retenue de 50% dans le cas d'une déclaration de renoncement entre l'heure d'affichage et l'heure de départ (du premier concurrent) de l'étape concernée.

#### **7.5.20. Séance d'essai**

Une séance d'essai sera offerte aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 28 juin 2019 de 9h00 à 17h00.

Une inscription préalable est obligatoire. Il vous sera remis un accès à la piste, sous réserve d'avoir réglé le montant de l'engagement, lors de la distribution du Road Book le Samedi 22 et Dimanche 23 Juin 2019 ainsi que le Vendredi 28 Juin 2019 dans la Salle de Briefing – Pôle-Mécanique Alès – Cévennes de 08h00 à 09h00.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture.

Eventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, nominativement désigné.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2019.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **10.1P. PRIX**

**1 engagement au Rallye du Gard VHC 2020 distribué par tirage au sort entre les équipages autorisés à prendre le départ.**

La remise des prix se déroulera le Samedi 29 juin 2019 à l'arrivée de la dernière voiture dans le Parc.